



TRAVAILLEURS
EN ÉDUCATION
DU SCFP

LE POUVOIR DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE



CUPE·SCFP

Le 2 septembre 2021

Les vaccins contre la COVID et la rentrée scolaire : un message pour les travailleurs de l'éducation du SCFP

Nous voici à moins d'une semaine de la rentrée pour tous les élèves et toujours pas de règlement du gouvernement provincial sur la vaccination et la divulgation obligatoire pour les conseils scolaires. Toujours pas de réponses à nos questions sur les tests de dépistage ou sur les programmes d'éducation pour ceux qui ne veulent pas divulguer leur statut vaccinal.

Faute de direction et de leadership de la part du ministère de l'Éducation, il n'est pas surprenant que les conseils scolaires publient leurs propres politiques dont certaines contenant des menaces voilées (ou pas tant que ça) à l'effet de renvoyer les travailleurs chez eux sans salaire s'ils ne se conforment pas.

Personne ne veut savoir combien de fois le CSCSO a contesté le ministère de l'Éducation quant à ses plans concernant les tests de dépistage, le temps rémunéré pour s'y soumettre ou les questions de confidentialité. (Croyez-nous, il y a en eu beaucoup). Mais, il pourrait s'avérer utile pour les travailleurs de l'éducation du SCFP de connaître le point de vue du CSCSO sur certains détails entourant ces questions.

Politiques des conseils scolaires en matière de vaccination obligatoire et de divulgation

Les employeurs ont le droit d'établir leurs propres politiques. En ce qui concerne les secteurs des municipalités, de la santé, des soins de longue durée, des services sociaux et des compagnies aériennes, les employeurs ont mis en place des politiques en matière de vaccination obligatoire, sans avoir eu besoin de la permission du gouvernement pour le faire.

Dans le cas qui nous occupe, les conseils scolaires réagissent à un problème de sécurité primaire dans les écoles et sur le lieu de travail. Ils ont le devoir de protéger les élèves vulnérables et plus jeunes qui ne peuvent pas être vaccinés en s'assurant que les adultes qui les entourent le soient.

Le droit de refuser de se faire vacciner et de ne pas divulguer son statut vaccinal

Si les membres ne veulent pas signer une attestation sur leur statut vaccinal, ils peuvent, avec leur section locale, demander des alternatives, à savoir être renvoyés chez eux avec salaire, bénéficier d'accommodements, travailler à domicile, etc. Chaque cas et chaque circonstance seront différents et seront traités individuellement. Mais, en bout de ligne, votre employeur peut considérer le fait de ne pas signer une attestation comme de l'insubordination et imposer des mesures disciplinaires en conséquence.

Le CSCSO et les droits des membres

Le CSCSO sera toujours solidaire des membres du SCFP. Nous sommes plus que jamais préoccupés par les droits de nos membres. Mais, nous devons aussi tenir compte du fait que, lorsqu'il s'agit de la COVID dans les écoles, ce sont les travailleurs de l'éducation qui sont le plus à risque et nous soutiendrons donc toutes les mesures qui les protègent. Le caractère raisonnable et le respect seront toujours des critères pour ce que l'on demande à nos membres. Mais, à la toute fin, nous devons défendre la santé, la sécurité et le bien-être de tous nos membres.

Questions provinciales ou locales

Nous continuerons à défendre les intérêts de nos membres auprès du ministère de l'Éducation. Mais, il relève de chaque section locale des conseils scolaires du SCFP de décider de loger ou non des griefs individuels sur la façon dont l'employeur met en œuvre sa propre politique.

Questions pour le CSCSO

Nous voulons en savoir plus sur les tests de dépistage, soit quelle est leur fiabilité, qui les effectuera et s'ils seront réalisés pendant les heures de travail? Nous voulons avoir la confirmation que les employeurs paieront les billets de dispense des membres provenant de leurs médecins. Nous voulons revoir le programme d'éducation que les membres qui refusent de se faire vacciner ou de divulguer leur statut vaccinal seront tenus de suivre. Nous voulons être rassurés sur la confidentialité des tests. Nous voulons savoir où se trouvent les infirmières de la santé publique qui ont été promises dans les écoles.

Comme toujours, nous réclamerons des mesures sur toute une série d'autres questions qui rendront nos écoles sûres, à savoir des classes moins nombreuses, une meilleure ventilation, une norme provinciale de nettoyage, une plus grande distanciation physique, le port du masque et des cohortes incluant les travailleurs.

Consultez les QFP du CSCSO

La semaine dernière, le CSCSO a publié des QFP sur le programme de vaccination du gouvernement pour les secteurs de la garde d'enfants et de l'éducation ainsi que sur son programme de divulgation pour tous dans les écoles. Si vous ne les avez pas vues, demandez-en une copie au président de votre section locale.